



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

BUREAU REGIONAL

Mercredi 3 Mars 2021 à 19H00

En visioconférence

PROCES VERBAL

Les membres du Bureau de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 9 membres sont présents sur 9.



Présents :

Mesdames CHAPPAT Huguette et FERRIER Magali,

Messieurs AVAL Gérard, DESSAINT Jean-Jacques, LACAZE Laurent, MARITON Bruno, PUEL Alain, PY Patrice et RODRIGUEZ Christophe.

Invité : Messieurs Jean-Luc COMBES et David SANTOS-ROUSSEAU.

Invitée excusée : Madame Marylin DUBOURG.

Assistent : Madame Aurore FILLIATRE (Adjointe au DT).

Messieurs Patrick CHICANNE (Directeur Technique Régional et Eric RODRIGUEZ (Directeur Territorial).



Le Bureau Régional, réunissant le quorum requis à l'article 12.2 des Statuts, peut valablement délibérer.



Numéro d'annexe	Titre
1	Etude Statistique des licenciés en Occitanie au 1er Mars 2021

Le Président ouvre la séance à 19h00 en indiquant que le Bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



1. Instances :

1.1. Ouverture par le président

1.2. Retour sur le Comité Directeur Fédéral des 26 et 27 février 2021

2. Points sur les Pôles :

2.1. Affaires juridiques, institutionnelles et financières

2.1.1. Assemblée Générale

Proposition pour le Comité Directeur Régional (C.D.R.) du 13 mars 2021 :

- Date ?
- Forme et horaires
- Lieu : appel à candidature ou ciblage (en fonction de la forme et des horaires choisis)

2.1.2. Point financier

Etat financier et commande fédérale / Propositions du Bureau Régional pour le C.D.R. du 13/03/2021 :

- Travaux sur la contribution financière de la Ligue pour la saison 2020/2021 :
 - Produits des droits d'engagements
 - Produits des extensions des licences
 - Projection des comptes financiers 2020/2021
- Travaux sur la création du fond de reconquête Ligue COVID-19 :
 - Réflexions
 - Orientations pour le C.D.R du 13/03/2021

3. CROS Occitanie – candidature

4. Informations et Questions diverses



1. Instance :

1.1. Ouverture par le Président

Jean-Jacques DESSAINT remercie la présence de tous les membres du Bureau et précise que Gérard AVAL viendra nous rejoindre en cours de réunion.

Les travaux de ce soir consiste à la préparation des 2 réunions suivantes : le Conseil des Présidents des Comités du vendredi 12 mars et du Comité Directeur Régionale du samedi 13 mars 2021.

1.2. Retour sur le Comité Directeur Fédéral des 26 et 27 février 2021

Le vendredi 26 au matin, réunion des Présidents des Ligues sur leurs travaux en vue de la restitution des aides financières envers les clubs. Chaque Ligue s'est exprimée, au niveau de l'Occitanie, Jean-Jacques a dressé un bilan des travaux faits en commun avec Patrice PY et Eric RODRIGUEZ, en précisant qu'on attendrait une meilleure visibilité de fin d'exercice pour se positionner.

Différentes informations sur le Comité Directeur Fédéral :

- PSF : aucune information, seulement une diapo avec 4 dates. L'envoi des informations se fera aux Ligues et Comités après les réunions de Zone des 6 et 13 mars 2021. Pierre DEPETRIS donnera sur ces réunions de Zone des renseignements plus complets sur le PSF afin de commencer le travail.
- Réflexion sur le projet : « le devenir des CTS » - un constat de nombreux départs à la retraite qui va occasionner des difficultés sur certains secteurs. Après les JO de 2024 ce dossier sera pris en considération et la question actuelle « est-ce que les Ligues seront partie prenante sur le devenir de ces CTS ».
- Championnat de France Elite Jeunes 2021/2022 : aucune perte du nombre d'équipes sur la Ligue Occitanie - la FFBB va envoyer les dossiers d'inscriptions, ils seront plus complets sur les U15 que la saison dernière afin d'éviter des problèmes d'ordre juridique. La Ligue a une grande part sur le choix de ces dossiers.
- Challenge Benjamins/Benjamines : la FFBB ne souhaite pas annuler la Finale Nationale, mais la reporter au 12 ou 19 juin 2021 sous une nouvelle forme. En attente du lieu, Paris ? et de la date définitive pour programmer la finale régionale.

- Déploiement de l'e-Marque V2 : à partir de septembre 2021 certitude sur toutes les divisions – la référente de notre Ligue doit aider au déploiement et formation sur tous les territoires. Dossier important à suivre et aussi de la part des Comités.
- Licences 2021/2022 : réunion des référents licences le jeudi 4 mars 2021 (le paiement en ligne).
- Le 3x3 sur le circuit PRO : recherche d'une équipe pouvant être intéressée sur le secteur de Toulouse d'intégrer ce circuit PRO.
- Discussion sur la part des extensions des Ligues et des Comités, sur celles qui vont être rétrocédées. Grosses différences entre les Ligues et Comités, peut-être message mal formalisé par la Fédération sur la part des extensions. La Fédération fera le point sur les réunions de Zone.
- Chaque responsable des Commissions Fédérales a présenté un état des actions qui vont être mises en place sur la mandature (beaucoup de réflexions sur le Basket Santé, le Basket Inclusif, le Basketonik,...).
- Jean-Jacques DESSAINT a récupéré quelques diapositives, qu'il enverra aux membres, il s'agit de document de travail utile et intéressant.

Questionnement et réflexions des élus et invités sur le déploiement de l'e-Marque V2

Patrice PY : demande si le déploiement concerne tous les niveaux – réponse positive. Est-ce que les clubs sont au courant de l'obligation d'une connexion dans les salles ou WI FI ? Sinon gros soucis à se faire pour septembre.

Laurent LACAZE : Le Comité 31 a déjà mis en place une formation, la grosse modification est d'ordre technique, c'est la récupération du match.

Eric RODRIGUEZ : la grosse différence aussi, c'est le problème de sécurité avant et après match, être connecté sur internet directement, la V1 ne sera plus produite. Mais attention au paramétrage fait par les Commissions Sportives et à l'utilisation dans les clubs → message à faire passer aux Comités.

Christophe RODRIGUEZ : précise que sur V2 la sauvegarde se fait par quart temps et pour récupérer la rencontre il faut être connecté à internet sur toute la rencontre. S'il n'y a pas de connexion à internet on ne peut pas récupérer le match, c'est une certitude. Cette saison dans certaine salle, les tables se sont connectées via un téléphone partagé.

Davis SANTOS-ROUSSEAU : attention qu'il n'y ait pas de mises à jour qui se lancent pendant le match, donc il faut déconnecter toutes les mises à jour de l'ordinateur. Questionnement : toutes les salles ne sont pas équipées de connexion internet, est-ce que ce problème a été remonté à la FFBB ?

Gérard AVAL : retour clubs, la connexion WI-FI permanente va être très compliquée à certains endroits. Est-ce qu'il y aura un mémento technique aux clubs ? être des réceptifs sur le niveau départemental.

Jean-Jacques DESSAINT : insiste sur le sujet, il existe un tuto sur FFBB, faire l'e-Learning - e-Marque V2 très peu de changement entre la version 1 et 2, mais est-ce que les Comités devront mettre en place une formation ?

Eric RODRIGUEZ termine, en précisant que la FFBB devait finir la phase de test sur la reprise des championnats mais du fait des problèmes sanitaires, statut quo, elle devrait quand même communiquer sur le sujet et prendre contact avec les référents régionaux. Aux clubs de trouver des potentiels informatiques à la reprise de la compétition sportive.

Une précision de Jean-Luc COMBES sur les extensions : la Fédération n'a jamais donné de directives sur les tarifs à pratiquer, les Ligues et les Comités ont simplement rééquilibré par rapport au coût de la licence de la saison précédente. Jean-Jacques DESSAINT affirme qu'il n'y a pas eu de directives et maintenant on s'aperçoit des incohérences dans la ventilation au niveau de chaque Ligue et Comité. Christophe RODRIGUEZ demande, pourquoi la FFBB ne fixe pas des tarifs fixes pour les socles et les extensions ? Réponse de Jean-Jacques, les produits des licences sont en grande partie une ressource des Comités et Ligues et que chacun n'a pas les mêmes besoins.

2. Points sur les Pôles

2.1. Affaires juridiques, institutionnelles et financières

2.1.1. Assemblée Générale

Proposition pour le Comité Directeur Régional (C.D.R.) du 13 mars 2021 :

- Date : celle-ci était programmée fin juin sur les Finales 5x5, le 26 juin 2021.
- Forme :
 - Questionnement : sur ateliers le matin avec des thématiques ? et AG Elective ensuite.
 - Assemblée Générale Elective (2 postes vacants licenciées féminines)
Christophe RODRIGUEZ demande, s'il n'y a pas de candidatures féminines, quelle durée on gagne, réponse d'Eric : une ½ heure.
 - Assemblée Générale ordinaire
Bruno MARITON : est-ce qu'il y aura une forte présence des clubs, si ceux-ci choisissent de faire des manifestations à cette date (suivant les protocoles sanitaires en vigueur à cette période). Donner la préférence au jeu.
- Horaires : Assemblée Générale courte (à décider suivant le lieu choisi).
- Lieu : appel à candidature ou ciblage (en fonction de la forme et des horaires choisis)
 - Besoins : d'une salle avec sono et vidéo – un espace restauration
 - Voir de Carcassonne à Narbonne
 - Bruno MARITON sur le 1166 il y a aussi GRUISSAN qui a un auditorium, voir aussi le budget à mettre sur cette Assemblée Générale ?

Questionnement et réflexions des élus et invités

Bruno MARITON : si on est déconfiné, les clubs vont essayer de mettre en place le maximum d'activités (tournois, manifestations, ..) AG simple le matin et libérer l'après-midi les gens des clubs.

Il précise aussi que pour motiver la venue des dirigeants, présence du Président Fédéral Jean-Pierre SIUTAT à Arles sur TECH à cette date sur le stage des Féminines U18 France. Donc possibilité de l'inviter sur notre Assemblée Générale de la Ligue.

Jean-Luc COMBES : est-ce que l'Assemblée Générale peut se faire sur plusieurs lieux, réponse négative. Eric précise que sur cette période nous devrions être sortis de la dématérialisation et le déroulé de cette Assemblée pourra se faire en présentiel et à un seul endroit. Mais si on reste en cas d'urgence on pourra basculer en dématérialisation. Est-ce que les dirigeants des clubs seront présents ? questionnement sur le quorum ou pas ? Eric indique en cas où le quorum ne serait pas atteint il y aurait une autre convocation de cette Assemblée.

Aurore FILLIATRE : pose la question par rapport à la tenue des ateliers, du fait de la démobilisation des bénévoles, ces tables rondes permettraient de remobiliser les dirigeants des clubs, réflexion à avoir.

Jean-Jacques DESSAINT : crainte sur la suite de la crise sanitaire et les effets des annonces gouvernementales. Les présents dans la salle auront besoin d'informations leur faite passer des messages.

Christophe RODRIGUEZ : peut-être que les membres du Bureau peuvent donner les informations aux clubs lors des Assemblées Générales des Comités.

Conclusion : Tous les membres et invités présents sont d'accord pour que cette Assemblée Générale soit condensée, faite dans la simplicité et la convivialité mais efficace. La date du 26 juin 2021 est maintenue.

2.1.2. Point financier

Jean-Jacques DESSAINT et Eric RODRIGUEZ ont travaillé pour une présentation ce soir, ainsi que Patrice PY. Un peaufinement se fait au fur et à mesure des réunions avec la Fédération.

Eric RODRIGUEZ fait l'introduction en présentant les différents tableaux de la Fédération.

La Fédération veut compléter son tableau avec le montant des Ligues et des Comités. L'objectif est de faire un choix et de remonter pour fin mars les chiffres afin que la FFBB puisse faire une communication d'ampleur, sachant que le chiffre fédéral (engagements + extensions) s'élève à 2,6 millions.

Etat financier et commande fédérale / Propositions du Bureau Régional pour le C.D.R. du 13/03/2021 :

- Travaux sur la contribution financière de la Ligue pour la saison 2020/2021 :
 - Produits des droits d'engagements

Ceux-ci s'élèvent à 70 220 €, la question est-ce que l'on rembourse en totalité ou pas ? Sous forme d'avoir ou autres. Certaines Ligues vont proratiser par rapport aux matchs joués. Présentation si prorata des rencontres jouées de la Ligue Occitanie → il resterait environ à la Ligue 11 000 €. Possibilité de faire un autre choix.
 - Produits des extensions des licences

Par rapport aux licences : le socle et les assurances sont entièrement conservés et dus, la Fédération demande aux Ligues et Comités de faire de même.

Extensions : liberté des choix, la FFBB a décidé de ne pas facturer les extensions joueur compétition, licence joueur prêté T et autorisation secondaire AST. Par contre les mutations restent acquises comme le socle et les assurances.

Bilan des licences au 17/02/2021 :

Eric nous présente le détail de la facturation total des licences parts FFBB et Ligue.

Des sommes déjà réglées auprès de la Fédération, le reste à payer suivant le choix que fera la Ligue sur le remboursement des extensions aux clubs. Les acomptes des Comités et le restant à payer par ceux-ci, par rapport à la décision qui sera prise sur le choix du remboursement.

Jean-Luc COMBES demande comment vous être positionnés les chiffres dans le bilan financier (le reste à facturer, les sommes encaissées, s'il s'agit de remboursements ou de refacturation).

Eric répond : à aujourd'hui la Fédération ne donne aucune somme et elle ne facture pas, car les sommes qu'elle a encaissé, sont acquises. Sachant que les Comités ont réglé les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} acompte sur la globalité, il restera à calculer les sommes dues sur les socles, les assurances et les mutations.
 - Calcul du FFR (Fond Financier Régional)

La part arbitrage facturée annuellement en début de saison s'élève à 454 250 € et inscrite en comptabilité.

La somme de 78 924 € correspond au FFR réellement fait (matchs joués), il resterait la somme de 375 326 € à rembourser et qui est comptabilisée (précision : les prélèvements du FFR ont cessé depuis le mois d'octobre).
 - Projection des comptes financiers 2020/2021

Eric Rodriguez présente sous la forme d'un tableau, l'atterrissage de l'exercice de la saison 2020/2021 afin de nous aider dans la décision et les orientations des membres présents sur la restitution des sommes qui auront un impact sur le budget.

Balance comptable entre les charges et les produits au 02/03/2021, solde créditeur (sachant qu'il reste toutes les écritures de fin de saison et la vérification des factures à régler)

 - présentation de toute la partie de la facturation des licences (acomptes des Comités, sommes versées à la FFBB, le reste à payer)
 - FFR de 375 326 € (à rembourser (Avoirs))
 - remboursement de la totalité des engagements à 100 %
 - remboursement de la totalité des extensions et licences T
 - les actions restant du PPF jusqu'à avril 2021 entre 0 et 38 000 €
 - la subvention du Conseil Régional non votée à hauteur de 36 000 €
 - l'aide aux structures non versée par la FFBB 42 390 €
 - les salaires (activité partielle donc versement des aides de l'Etat)

➤ Point à débâte comment rembourser le FFR aux clubs :

Eric RODRIGUEZ nous présente 3 principes de remboursement (calcul fait par rapport au club qui reçoit et le nombre de matchs joués à domicile) :

- FFR au réel

ou

- FFR moyenne division

- FFR moyenne par poule

Sachant que dans les textes le remboursement est au réel.

Commentaires :

Christophe RODRIGUEZ : demande pourquoi on ne rembourse pas au réel.

Aurore FILLIATRE : donne son sentiment par rapport au remboursement au réel, les équipes qui se sont déplacées car pas de gymnases libres, elles ont fait des efforts pour inverser les rencontres et de continuer à jouer. Ces clubs n'auront pas de remboursement du FFR mais ils ont eu des frais de déplacement. Aucun problème sur le FFR moyen.

Jean-Luc COMBES : le FFR fait payer les matchs des équipes qui reçoivent à domicile, car dans un championnat normal tout le monde reçoit le même nombre de rencontres. Ou bien on revient sur le calcul du nombre de matchs extérieurs et à domicile et on divise par 2. Il précise que si on reste sur le réel, on applique le règlement tel qu'il a été présenté et validé en Assemblée Générale. Il indique que le FFR mis en place par la Ligue d'Occitanie, a été fait sur le même principe de la Fédération. Point d'interrogation sur les remboursements de la FFBB par rapport à la saison dernière (avoirs ...).

Eric précise que pour cette saison on applique les textes mais possibilité de remettre en question les textes pour la saison prochaine.

Laurent LACAZE : il entend bien que des clubs vont être lésés et d'autres avantagés, il va plutôt sur le FFR moyen et que ce soit bien lisible pour les clubs.

Jean-Jacques demande à chacun des membres l'option retenue pour le remboursement du FFR :

FFR au réel : 6 membres POUR

FFR moyen : 3 membres POUR

Donc l'option remboursement du FFR au réel sera proposée pour validation lors du Comité Directeur du 13 mars 2021.

- Travaux sur la création du fond de reconquête Ligue COVID-19 :

➤ Réflexions

Jean Jacques DESSAINT explique les travaux à entrevoir sur la création de ce fond et comment il faudra utiliser la somme sur la saison 2021/2022.

Bruno MARITON : pourquoi ne pas donner comme montant le déficit qui était indiqué sur notre budget prévisionnel qui est de 50 000 € au maximum.

Christophe RODRIGUEZ : le fait de rembourser les engagements et les extensions de licences aux clubs, est-ce que la Ligue a budgétisé ce fond de reconquête et les besoins. Jean-Jacques répond que ce fond ne va pas être destiné que sur la reconquête des licenciés, mais de relancer l'activité (sur des actions : la formation de cadres → gratuité sur les brevets fédéraux - la licence dirigeants → gratuité de la cotisation - avoir d'autres concertations sur ce sujet).

Patrice PY : montant de l'enveloppe maximum à mettre + actions et initiatives des clubs.

Jean-Luc COMBES : indique qu'il serait peut-être souhaitable de fixer d'un montant mini et maxi.

Eric RODRIGUEZ : possibilité de le provisionner et de le passer dans l'exercice comptable pour mettre le compteur à zéro. Et d'indiquer dans le règlement la possibilité d'utiliser cette somme sur une ou deux saisons.

Jean-Jacques DESSAINT termine en proposant de mettre l'excédent de l'exercice 2020/2021 en provision (si le bilan est excédentaire), si déficitaire il faudra décider de la somme à verser dans ce fond de reconquête.

Jean-Jacques demande aux membres l'accord sur ce principe : **accord des 9 membres présents.**

➤ Orientations pour le C.D.R du 13/03/2021

Principe de base à voter au CODIR du 13 mars 2021 du montant à mettre sur le fond de reconquête ➔ de tout l'excédent de l'exercice 2020/2021.

Bureau d'urgence à prévoir fin avril 2021 (pour donner le chiffre exact mis dans le fond de reconquête).

3. CROS Occitanie – candidature (Jean-Jacques DESSAINT)

Jean-Jacques DESSAINT informe qu'il a lancé un appel à candidature auprès des membres du Comité Directeur Régional pour la représentation de la Ligue Régionale au sein du comité directeur du CROS Occitanie. Il a reçu seulement un accord de candidature de Mme Brigitte DESBOIS pour cette élection et représentation de notre ligue régionale.

Il demande au Bureau Régional de bien vouloir valider cette candidature de représentation de notre ligue régionale pour Mme Brigitte DESBOIS.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Jean-Jacques DESSAINT validera auprès du CROS Occitanie, la représentation officielle de la Ligue Régionale par Mme Brigitte DESBOIS.

4. Informations et Questions diverses

4.1. Informations diverses

4.1.1 Point RH

4.1.1.1. Les entretiens

Aurore FILLIATRE et Eric RODRIGUEZ ont programmé les entretiens annuels des collaborateurs à compter du 18 mars et jusqu'à fin mars 2021.

Entretiens sur Toulouse : Jean-Jacques DESSAINT et Bruno MARITON et sur Maurin : Jean-Jacques DESSAINT.

4.1.1.2. Présentation fiche de poste sur Maurin

Fiche de poste préparée et présentation aux membres :

- Assistant de gestion administrative et financière
- Contrat à Durée Déterminée suivi d'un Contrat à Durée Indéterminé
- Technicien 4 de la C.C.N.S
- Temps partiel modulé (équivalent à 24 heures hebdomadaire)
- Journées de présence obligatoire
- Embauche à partir de juin 2021

Bruno demande d'ajouter sur la fiche de poste (un AR du CV sera envoyé)

Réflexions des élus sur cette embauche :

Le questionnement qui revient le plus souvent : est par rapport à la date d'embauche, n'est-ce pas trop tôt au vu du contexte actuel, quel ressenti vont avoir les clubs sur cette embauche. Vu la conjoncture actuelle elle n'est pas très propice. A ce jour est-ce que ces tâches ne pourraient pour être prises en charge par les secrétaires ?

Eric RODRIGUEZ précise que si nous sortons de cette pandémie en septembre 2021 et que l'activité de la Ligue reprenne son cours, elles n'auront pas le temps vu déjà de l'ampleur de leurs tâches. Alerte faite aussi sur les dépassements des horaires (heures supplémentaires) sur la dernière mandature par Kévin MARTINEZ.

Jean-Jacques DESSAINT indique que dès septembre de nombreuses tâches de saisie seront à faire. Alain précise et explique aussi la mise en place du dispositif QUALIOPI (reconnaissance de l'Etat des organismes de formation), la récupération du BPJEPS sur Montpellier, Frank CAMBUS en charge de ce dossier ne pourra plus faire seul les tâches, il lui faudra un accompagnement, sachant qu'à ce jour il est entrain de compléter ce dossier afin que la Ligue soit labellisée comme organisme de formation. Dossier très lourd, car elle permettrait à la Ligue de bénéficier des aides OPCO et de la formation professionnelle. Si au 01/01/2022 la Ligue ne reçoit pas la certification QUALIOPI, elle ne sera plus reconnue comme organisme de formation de qualité, de ce fait certaines aides ou subventionnement ne seront plus possibles pour les formations diligentées par la Ligue.

Deuxième point soulevé : sur le financement du poste et la qualification du technicien recruté. Ce poste serait « auto-financé » par le BPJEPS (sur Montpellier), pour information le coût mensuel de la Ligue s'élève à 1626,01 €. Pour le niveau 4 c'est au regard de ce que l'on va demander et la liberté des compétences qui est faite.

Ensuite Patrice PY précise que sur la décision de l'embauche, il ne faut pas tenir compte de la période COVID mais le voir d'après les besoins ressentis, confiance donnée aux personnes qui ont travaillé sur la création de cet emploi. Est-ce qu'un candidat est pressenti ? Non c'est la première ébauche sur la création de ce poste, celle-ci sera publiée auprès du Pôle emploi.

Bruno MARITON précise que l'on va trouver des candidats sur 2 postes (personne ayant déjà un poste sur Montpellier et qui souhaite compléter pour prétendre à un temps plein). Même si la recherche à temps partiel est compliquée. Il insiste en indiquant qu'il est bien dommage que nos collaborateurs techniques fassent de l'administratif. Voir aussi la possibilité de positionner des aides financières de l'ANS sur ce poste.

Alain PUEL précise que tout embauche à la Ligue est bénéfique aux clubs, surtout que ce poste est destiné sur la formation.

Gérard AVAL, ce besoin se fait ressentir pour une embauche supplémentaire, il faut penser à une meilleure utilisation humaine pour améliorer les services de la Ligue envers les clubs.

Jean-Jacques DESSAINT termine ce débat, en demandant si l'on présente ce dossier lors du C.D.R du 13 mars 2021 ou bien on retravaille sur cette embauche.

Validation des membres pour présentation, Jean-Luc COMBES précise qu'il faut surtout indiquer qu'il n'y aura de surcoût sur les cotisations des licences.

4.1.1.3. Groupement d'Employeurs

Frank CAMBUS travaille sur la finalisation de la création de ce groupement sur le secteur méditerranéen. Rendez-vous pris avec les Comités 1166/30/34 pour le lundi 8 mars 2021 en visio. Ensuite un questionnaire sera envoyé aux clubs. La CRGE Occitanie a lancé une étude sur l'émergence des besoins, sur le secteur des apprentis ont été embauchés malgré la conjoncture actuelle.

4.1.1.4. Règlement Intérieur du Personnel

Travaux effectués sur le Règlement Intérieur des salariés par Isabelle MORGAND, Eric RODRIGUEZ, Bruno MARITON et Jean-Jacques DESSAINT, règlement finalisé à 90%.

Réunion avec Isabelle MORGAND qui a évoqué la remise en place des réunions avec les collaborateurs les premiers jeudis de chaque mois.

4.1.2. Point sur les formations et détectations

Patrick CHICANNE nous indique la faisabilité des stages organisés pendant les vacances de février en U14 Occitanie avec tous les jeunes joueurs des pôles listés qui ont le droit de s'entraîner, même chose avec les U15 avec les protocoles sanitaires.

Détection Projet Performance Fédéral : dérogations pour les U13 pour les rentrées aux Pôles Espoirs de Toulouse et Montpellier, 1 journée de détection pour les garçons et 1 journée de détection pour les filles. Il remercie Gérard AVAL et sa municipalité pour la mise à disposition d'un gymnase, ces rassemblements ne peuvent se faire car titre dérogatoire accordé par le Ministère des Sports. Chaque secteur refait la semaine prochaine un nouveau rassemblement U13 pour préparer la journée du 20 mars 2021 à Carcassonne. Jean-Jacques DESSAINT remercie le travail de Patrick sur ces rassemblements et la bonne gestion des protocoles.

Compte-rendu ETR sur la détection U13 côté Méditerranée et côté Pyrénées, un problème sur la gestion de la prise en charge des repas (est-ce que le CREPS peut ou pas faire les repas ?).

Sur Montpellier il s'agit des sélections des Comités 30/34/1166 et sur Toulouse se sont les potentiels détectés : 14 filles et 15 garçons.

4.2. Questions diverses

Bruno MARITON : Réunion de Zone le 6 mars 2021 à Aix en Provence, pas de présence du Comité 1166,

Laurent LACAZE : le CD31 ne sera pas présent à la réunion de Zone d'Aix en Provence.

Alain PUEL : information sur les rassemblements au CREPS de Toulouse pendant les vacances de février, la satisfaction de se retrouver avec les salariés de la Ligue et de la tenue des stages (rappel sur les règles du COVID aux jeunes U15).

Huguette CHAPPAT : précise que le 4682 ne sera pas présent aussi sur la réunion de Zone, la Présidente s'est excusée auprès de la Fédération. Grande satisfaction d'avoir retrouvé les jeunes de son club sur les terrains extérieurs, surtout présence des parents pour apporter leurs soutiens.

David SANTOS-ROUSSEAU : Rien de plus.

Aurore FILLIATRE : Rien de plus. Jean-Jacques remercie une nouvelle fois Aurore pour toutes les démarches entreprises sur les différentes commissions pendant cette période compliquée.

Jean-Luc COMBES : remerciement pour l'invitation à cette réunion de Bureau, il va clôturer le FFR et préparer sur les mêmes bases pour la saison prochaine.

Gérard AVAL : Rien de plus.

Patrick CHICANNE : demande à Gérard AVAL le nom du Gymnase sur Carcassonne : Gymnase des Serres.

Patrice PY : Rien de plus, précise la belle victoire des filles du TGB contre Basket Landes.

Eric RODRIGUEZ : Rien de plus.

Jean-Jacques DESSAINT : rappel sur la tenue de la réunion du lundi 8 mars 2020 à Toulouse afin de préparer la présentation pour le C.D.R. des différents tableaux financiers.



Prochains rendez-vous

Le Conseil des Présidents le vendredi 12 mars 2021 et le CODIR le samedi 13 mars 2021 en visioconférence

Prochaine réunion du Bureau le mercredi 7 avril 2021 à 19h00 en visioconférence par StarLeaf



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 23h05.



Fait à Cahors, le 9 Mars 2021.

La Secrétaire Générale,
Huguette CHAPPAT

Le Président,
Jean-Jacques DESSAINT